

**Annexe 4 : Certificat Sanitaire - Espèce Porcine**

Nom de la manifestation :

Date et lieu de la manifestation :

Je, soussigné.....

adresse.....

Téléphone ..... n° EGET: .....

déclare sur l'honneur que mon cheptel et les porcins mentionnés ci-dessous, répondent aux exigences sanitaires suivantes :

1 - le cheptel porcine est qualifié en matière de maladie d'Aujeszky et indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce.

2 - les porcins :

- sont identifiés individuellement (tatouage ou agrafe auriculaire),
- ne présentent aucun signe clinique de maladie,
- ont fait l'objet d'un contrôle sérologique négatif datant de moins de 3 mois vis-à-vis de la maladie d'Aujeszky et de moins de 30 jours vis-à-vis de la peste porcine classique.

	N° d'identification		N° d'identification
1		5	
2		6	
3		7	
4		8	

Date et signature de l'éleveur

**ATTESTATION SANITAIRE du Vétérinaire sanitaire**

Je soussigné ..... vétérinaire sanitaire à .....  
certifie que les animaux mentionnés ci-dessus **remplissent, ce jour, eux-mêmes les conditions suivantes :**

- A - Être identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur ;
- B - Ne présenter aucun signe clinique de maladie contagieuse ou signe permettant de suspecter une maladie contagieuse ;
- C - *autres conditions à préciser suivant le règlement intérieur de chaque manifestation.*

Le Vétérinaire Sanitaire  
(date et signature)

Ce certificat sanitaire doit être tenu à la disposition du vétérinaire sanitaire et des agents de la DDETSPP pendant toute la durée du rassemblement.